



FFP Biodanza

Loi 1901/ RNA n°0911004771

Fédération Française des Professionnels de Biodanza

Charte Ethique et Déontologique

**Version validée en Assemblée Générale le 14 janvier 2012,
modifiée le 22 avril 2023**



La Biodanza Sistema Rolando Toro ¹

La Biodanza a été créée par Rolando Toro Araneda (1924-2010), professeur, psychologue, universitaire, chargé de cours en anthropologie médicale et en psychologie de l'art et de l'expression, Docteur Honoris Causa de plusieurs universités sud américaines.

La Biodanza s'appuie sur les différents apports des sciences de la vie et des sciences humaines telles que la biologie, la physiologie, la psychologie, la philosophie, la sociologie, les neurosciences, l'éthologie, l'anthropologie et l'art.

La Fédération Française des Professionnels de Biodanza (sigle FFP Biodanza) regroupe des professionnels exerçant en France formés à la « Biodanza Sistema Rolando Toro ».

L'International Biodanza Federation (sigle IBFed) est la fédération mondiale des associations nationales des écoles de Biodanza système Rolando Toro du monde entier. Elle ne fonctionne pas selon un système de franchise. Les professionnels exercent sans dépendre économiquement de l'IBFed qui est seulement leur structure de référence pour l'actualisation de leurs connaissances et qui assure le rayonnement international de la Biodanza et la cohérence de la formation.

Les écoles françaises de formation des professionnels de la Biodanza sont organisées dans l'Association des Ecoles de Biodanza en France (ASSEB-France).

Les professionnels diplômés exercent de façon autonome, sous leur propre responsabilité. C'est dans ce contexte qu'ils ont souhaité s'organiser en France dans une Fédération et adopter la présente charte éthique et déontologique.

¹ On utilisera le mot d'usage de « Biodanza » pour « Biodanza Sistema Rolando Toro » dans la suite de ce document.

SOMMAIRE

1. - PREAMBULE	5
2. - VALEURS ETHIQUES	6
2.1. - INTRODUCTION	6
2.2. - CONSCIENCE ÉTHIQUE	6
2.3. - LE PRINCIPE BIOCENTRIQUE	6
2.4. - LA VIVENCIA.....	7
2.5. - LES OBJECTIFS ET LES VALEURS DE LA BIODANZA.....	7
3. - DECLARATION DE DEONTOLOGIE.....	8
3.1. - CADRE LEGAL ET METHODOLOGIQUE.....	8
3.2. - CONFIDENTIALITE	8
3.3. - FORMATION CONTINUE	9
3.4. - RELATIONS ENVERS LES PARTICIPANTS	9
3.5. - PRESENTATION DE NOS ACTIVITES	10
3.6. - RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS ET INSTITUTIONS.....	10

1. - PREAMBULE

Présenté le 14 Janvier 2012 lors de l'assemblée générale de la Fédération des Professionnels de Biodanza en France (FPB France) à Lyon, ce texte est un cadre de référence ayant comme objectif d'informer le public et les institutions du contexte éthique et déontologique dans lequel une activité de Biodanza se déroule.

C'est le 27 janvier 2018 que la Fédération des Professionnels de Biodanza en France est devenue par modification de ses statuts : « Fédération Française des Professionnels de Biodanza » sigle FFP Biodanza.

La charte éthique et déontologique est constituée :

- Des « valeurs éthiques » communes sur lesquelles les professionnels de la Biodanza fondent leur pratique.
- D'une « déclaration de déontologie » à laquelle les professionnels adhèrent en devenant membres de la Fédération Française des Professionnels de Biodanza.

Depuis la création en 2005 de l'Association Française de Biodanza devenue depuis une Fédération, plusieurs réflexions, débats et écritures sur l'éthique et la déontologie ont été menés par les professionnels de Biodanza en France et dans le monde. Ce texte est le résultat de ces réflexions et sa rédaction s'est fondée sur plusieurs documents². Il a été élaboré au sein de la Fédération par la Commission d'Ethique et de Déontologie en lien avec le Bureau et avec le concours des adhérents, en 2011.

Ce texte, comme la vie, n'est pas figé. Il peut évoluer et est susceptible d'améliorations. Toute modification étant validée en assemblée générale de la FFP Biodanza.

² Document sur l'éthique de Rolando Toro Araneda (1998), Code d'éthique et de déontologie de l'Association Suisse des facilitateurs de Biodanza (2008), Proposition d'un code de déontologie éthique pour l'Association des Professionnels de Biodanza en France (2007), Charte pédagogique de l'association de Biodanza « Au cœur de la vie » (2008), Document de réflexion sur l'éthique de l'Association des Professionnels de la Biodanza en Provence-Alpes-Côte d'Azur (2009).

2. - VALEURS ETHIQUES

2.1. - Introduction

La déontologie de la Biodanza repose sur des valeurs éthiques. Le principe fondateur de la Biodanza, ses objectifs, sa méthodologie, le cadre dans lequel elle est mise en œuvre concourent à favoriser un comportement éthique.

La perception de l'éthique en Biodanza repose sur quelques concepts clés brièvement présentés ci-dessous.

2.2. - Conscience éthique

Ethique vient du grec ancien *ēthos* qui signifie le caractère, l'état d'âme, la disposition psychique et également les mœurs qui en découlent. Elle implique une manière d'être.

L'éthique est une attitude intime qui s'installe quand la conscience et l'affectivité sont intégrées. Il n'existe donc pas d'éthique normative (à l'inverse de la morale qui, elle, découle de normes extérieures imposées).

La conscience éthique a des composantes affectives comme la tendresse, la compassion, l'empathie et le sens de la justice. L'empathie, ou capacité de se mettre dans la situation de son prochain, de s'identifier à l'autre, est la condition essentielle de la conscience éthique.

On peut considérer que le comportement relationnel d'un être humain est l'expression de sa conscience éthique.

2.3. - Le principe biocentrique

Le principe biocentrique est à la base de l'éthique en Biodanza.

Le principe biocentrique est un paradigme que chacun peut appréhender indépendamment de sa culture. Il propose une lecture du monde qui prend la vie comme valeur centrale et naît du désir de chacun de coexister en harmonie avec toutes les autres formes de vie. Il nous invite à développer notre connexion à la vie et à agir pour promouvoir les valeurs universelles de la vie.

2.4. - La vivencia

La vivencia est à la base de la méthodologie de la Biodanza.

La vivencia peut être définie comme une expérience vécue avec une grande intensité, dans l'instant présent. Elle englobe les émotions, les sensations internes et externes, et les fonctions organiques.

La Biodanza s'attache à développer des vivencias qui génèrent la sensation globale profondément gratifiante de se sentir vivant et l'intense perception d'être soi-même, en lien avec l'autre et avec le groupe.

La vivencia, parce qu'elle recherche l'accès direct à l'expérience vécue intime et à l'identité profonde de la personne favorise, entre autres, à travers ce lien intense à la vie, l'éclosion de la conscience éthique.

2.5. - Les objectifs et les valeurs de la Biodanza

La Biodanza est une pédagogie de l'art de vivre qui a pour but de stimuler les ressources vitales, favoriser des relations harmonieuses avec les autres et développer une existence plus saine et plus respectueuse de la vie.

Ayant comme base le principe biocentrique et la vivencia, la Biodanza s'appuie tout naturellement sur les valeurs humaines universelles qui facilitent le processus d'épanouissement des êtres humains telles que : respect, intégrité, sécurité, liberté, dignité, responsabilité, courage, bienveillance, écoute, ouverture, empathie, sans toutefois considérer cette liste comme exhaustive.

3. - DECLARATION DE DEONTOLOGIE

La déontologie est ce qui régit le mode d'exercice d'une profession ou d'une activité en vue du respect d'une éthique.

Considérant d'une part que la véritable éthique est dans les actes et les relations, non dans les règles et les écrits, et d'autre part que les valeurs éthiques fondent tout comportement déontologique, la présente déclaration se veut une émanation de notre propre expérience et non un catalogue d'obligations qui nous seraient extérieures.

En adhérant à la FFP Biodanza nous, professionnels de la Biodanza, nous engageons à respecter l'ensemble des articles suivants :

3.1. - Cadre légal et méthodologique

- 3.1.1. Exercer notre profession dans le respect des lois en vigueur dans les pays où nous sommes amenés à travailler et dans le respect des valeurs énoncées dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.
- 3.1.2. Respecter la méthodologie de la Biodanza avec le plus grand sérieux et professionnalisme.
- 3.1.3. Garantir de ne pas mélanger les approches, lors de la collaboration avec d'autres animateurs d'activités compatibles avec l'esprit et la pratique de la Biodanza, et informer clairement les participants des modalités de cette collaboration.

3.2. - Confidentialité

- 3.2.1. Respecter la confidentialité à propos de tout ce que nous pourrions apprendre sur les participants dans le cadre de nos activités.
- 3.2.2. Ne partager des informations sur la vie et l'intimité des participants que dans un cadre didactique, en préservant l'anonymat des personnes.
- 3.2.3. Nous abstenir de jugements ou commentaires négatifs sur un participant, que ce soit en sa présence ou auprès d'autres personnes.
- 3.2.4. Inviter les participants à respecter le caractère confidentiel de ce qui se vit et se partage durant les séances de Biodanza.

3.3. - Formation continue

- 3.3.1. Nous informer de l'évolution du système Biodanza et tenir à jour nos connaissances afin de maintenir la qualité de notre activité, soutenir notre pratique professionnelle et améliorer nos compétences en Biodanza.
- 3.3.2. S'assurer d'avoir la formation adéquate pour proposer des ateliers spécifiques.
- 3.3.3. Dans la mesure du possible, pratiquer la Biodanza au niveau personnel (en groupe régulier ou en stages) afin d'accompagner notre processus d'intégration tout en améliorant nos compétences professionnelles.
- 3.3.4. Poursuivre notre processus d'évolution personnelle, améliorer notre intégration existentielle et développer notre conscience éthique.

3.4. - Relations envers les participants

- 3.4.1. Informer les personnes qui décident de participer à une des propositions de la Biodanza, de la nature de l'activité (origine, méthodologie, objectifs, modalités, cadre) et ce, d'une manière adaptée au public concerné.
- 3.4.2. Inviter les participants à s'approprier la responsabilité de leurs choix et de leurs actes et à se sentir libres de participer ou non à chaque proposition.
- 3.4.3. Respecter l'intégrité et la dignité de chaque participant, favoriser le fait que chacun puisse se sentir accepté, valorisé, encouragé et refuser dans nos séances tout comportement qui y serait contraire (violence, non respect des droits de la personne, etc.).
- 3.4.4. Nous comporter, avec tous les participants sans favoritisme ni discrimination (opinions politiques, religion, ethnie, nationalité, profession, niveau social, âge, sexe, orientation sexuelle, handicap ou tout autre élément) et exclure toute forme de disqualification, violence ou manipulation.
- 3.4.5. Ne pas faire ni laisser faire de prosélytisme politique, religieux ou idéologique.
- 3.4.6. Accompagner chacun en respectant son évolution et faciliter l'expression d'éventuelles difficultés rencontrées dans la pratique de la Biodanza par une écoute bienveillante (lors d'entretiens individuels, par exemple).
- 3.4.7. Respecter les couples participants et être attentif à leur intégration au groupe.

- 3.4.8. Reconnaître à toute personne en désaccord avec la proposition de la Biodanza le droit d'exprimer sa propre opinion dans le respect de celle des autres et d'abandonner l'activité sans être discriminée ou jugée.
- 3.4.9. Inviter tout participant à évoluer au sein d'un groupe de référence, tout en respectant le droit de chacun à changer et rejoindre le groupe de Biodanza et le professionnel avec lequel il préfère pratiquer. Ceci dans le respect des engagements que le participant a précédemment pris.
- 3.4.10. Proposer à un participant d'aller pratiquer la Biodanza dans un autre groupe si nous ne pouvons pas l'accompagner dans de bonnes conditions.

3.5. - Présentation de nos activités

- 3.5.1. Présenter nos activités (dépliants, site internet, etc.) avec le logo de la Biodanza « Sistema Rolando Toro », en explicitant nos propositions, nos tarifs, notre identité, notre formation, notre expérience et nos compétences de manière claire et précise.

3.6. - Relations avec les organisations et institutions

- 3.6.1. Exercer notre profession dans le respect des usages des institutions ou des organisations (associations, entreprises) où nous sommes amenés à intervenir, tout en préservant le bon déroulement de notre activité.
- 3.6.2. Prendre en considération les professionnels travaillant dans les dites institutions ou organisations, dans le cadre de notre pratique, et respecter leurs domaines de compétence.
- 3.6.3. Adopter une attitude professionnelle clarifiant les objectifs de l'intervention et son évaluation régulière avec l'institution ou l'organisation.